

REGLEMENT RANDO D'ORIENTATION :

DIMANCHE 5 MAI 2019 - LAC DE LA CHAUSSÉLIERE

Article 1 : Généralités

Les participants sont tenus de respecter strictement le code de la route.

En conséquence, à tout moment et quelles que soient les conditions, les participants doivent aborder les zones à risque avec le maximum de prudence.

En aucun cas, ils ne sont prioritaires sur les autres usagers des routes et chemins empruntés.

Les participants sont tenus de respecter la nature, les propriétés privées, les zones interdites sur la carte ainsi que les lieux publics traversés.

La Rando Orientation de l'école St Joseph, en collaboration avec l'association Bulles D'Air n'est aucunement une compétition, et reste une épreuve conviviale où chacun participe à son rythme, il n'y aura pas de classement.

En toute circonstance, l'esprit fair-play et le respect seront de mise à l'égard des autres participants et de l'organisation.

Article 2 : L'organisation

L'école St Joseph a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément avec la législation en vigueur. Pour des raisons météorologiques ou de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier l'itinéraire du parcours ou de supprimer certaines sections.

En cas de force majeure, l'APEL de L'Ecole St Joseph se réserve le droit d'annuler totalement l'épreuve : en cas d'annulation les chèques d'engagement seront renvoyés.

En aucun cas, l'organisation ne sera tenue pour responsable des pertes, vols ou dégradations des biens personnels des participants.

Article 3 : l'épreuve

Le parcours peut se faire seul, ou à plusieurs, d'une distance variable d'environ 6-7 kms, accessible aux poussettes.

Allure libre : Marche

Option possible : Canoë **

Durée de l'épreuve : pas de temps limité/ Départ libre entre 9h et 10h30.

Balises : une quinzaine.

Ordre de pointage libre.

Fermeture du parcours à 13h.

Il n'y aura pas de ravitaillement le long du parcours.

Une collation sera offerte en fin de manifestation, sur le site de La Chausselière.

Les enfants seront récompensés !

Exclusion immédiate : Le non-respect du règlement, ou tout acte ou comportement jugé non conforme à l'esprit des Sports Nature.

Article 4 : L'inscription

TARIF : 8 € la carte pour 4 personnes maxi si inscription sur place ou 6 € la carte pour 4 personnes maxi si inscription en ligne. Le règlement se fera sur place le jour de la randonnée, au départ de l'épreuve, par espèces ou chèque à l'ordre de l'APEL La Guyonnière.

Inscription en ligne sur le site de l'école St Joseph avant le 3 mai 2019 à l'adresse suivante :

<http://laguyonniere-stjoseph.fr>

Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte sauf les jeunes de 16 ans et + plus qui peuvent participer s'ils ont une autorisation parentale écrite.

**Option canoë : Chaque participant atteste savoir nager au moins 25 mètres et à s'immerger ainsi que le ou les mineurs dont il est le représentant légal.

Par le fait de s'inscrire, le candidat déclare :

Etre pleinement conscient des risques inhérents à la pratique de l'orientation en milieu naturel et sur des routes ouvertes à la circulation, et à la pratique du canoë.

Renoncer à tout recours contre l'organisation pour tous dommages ou vols de matériels personnels survenant avant, pendant ou après la manifestation sportive.

S'engager à respecter le présent règlement et se tenir informé d'éventuelles modifications pouvant être apportées ultérieurement.

S'engager à accepter sans condition les prises de vue et de son, ainsi que leur exploitation à titre informatif ou publicitaire.